

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 2 octobre 2018 à 18 h 30  
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,  
bureau 201**

---

**PRÉSENCES :**

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault  
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement  
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs  
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics  
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire  
Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice culture/sports/loisirs/dév. social  
Madame Johanne Matte, Commandante PDQ 33  
M<sup>e</sup> Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /  
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 30.

---

**10.02 - Présentation**

Aucune présentation n'est faite.

---

**CA18 14 0314**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, en y ajoutant l'article 30.03.

Adopté à l'unanimité.

10.03

---

**CA18 14 0315**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2018, à 18 h 30.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2018, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

---

**CA18 14 0316**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2018, à 18 h 35.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2018, à 18 h 35.

Adopté à l'unanimité.

10.05

---

**10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement**

La mairesse de l'arrondissement informe les citoyens qu'en lien avec la Journée internationale des personnes âgées, aura lieu la 11<sup>e</sup> édition de la Journée des aînés, le 5 octobre 2018 et elle invite les citoyens à y participer. De plus, elle souligne les différentes proclamations présentées dont celle de l'élimination de la pauvreté et ajoute que l'arrondissement participe à la campagne Centraide. Elle informe les citoyens que malheureusement un arbre d'environ 170 ans a dû être coupé au parc Jarry pour cause de maladie et que des arbres en remplacement seront éventuellement plantés. Finalement, elle félicite madame Chantale Rouleau mairesse de l'arrondissement de Pointe-aux-Trembles et monsieur Frantz Benjamin, conseiller de Saint-Michel qui ont été élus députés au provincial le 1<sup>er</sup> octobre dernier ainsi que monsieur Andrés Fontecilla dans Laurier-Dorion.

Le conseiller Frantz Benjamin remercie la mairesse et félicite monsieur Andrés Fontecilla pour son élection. Il en profite pour remercier la direction de l'arrondissement ainsi que les employés avec lesquels il a eu du plaisir à travailler.

Le conseiller Sylvain Ouellet explique aux citoyens que le district de Viau englobe le district de François-Perrault et que d'avoir une table des élus sera une très bonne chose pour les dossiers de l'arrondissement. Il informe les citoyens que les plans de reconstruction de l'école Saint-Bernardin-de-Sienne seront déposés sous peu. Aussi, un dossier concernant un resserrement des règles des voies d'agrandissement sera présenté afin que les dossiers passent d'abord au CCU.

La conseillère Mary Deros invite les citoyens à consulter les activités dans les bibliothèques. Elle félicite monsieur Benjamin avec qui elle a travaillé durant plusieurs années.

La conseillère Rosannie Filato informe les citoyens de sa rencontre avec monsieur Kenneth Georges, conseiller à la CSDM ainsi qu'avec monsieur Ouellet concernant l'apaisement de la circulation et la réduction de la limite de vitesse afin de voir les problématiques en lien avec la sécurité. Elle informe les citoyens que le dossier de subvention des couches lavables est une bonne nouvelle et invite les citoyens qui désirent y participer à communiquer avec l'organisme Espace famille. Elle ajoute que la consultation du Forum social de Villeray a été prolongée et qu'un événement au Centre Lajeunesse aura lieu pour répondre au sondage. Elle félicite également monsieur Benjamin pour son élection.

---

**10.07 - Période de questions du public**

À 19 h, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), la mairesse de l'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Julie Mongeau	Eau potable / pollution aérienne
Benoit Bussière	Stationnement oblique rue Bordeaux/mécanisme consultation publique
Réjean Paquin	Stationnement oblique rue Bordeaux
Annie Morin	Embellissement rue Bordeaux
Didier Bourrellis	Projets de traversée voies ferroviaires / piste cyclable Querbes-Beaumont
Ron Fitzsimmons	Salle de concert JFP/Marché BK
Irlene Douyon	Marché BK
Pierre Lamarre	Travail cols bleus

À 20 h

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie Filato

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

---

Judith Winter	Carrière Francon
Peter Papadakis	Arbres
Pierre Mackrous	Vitesse ruelles vertes / stationnements rues autour St-Denis
Mary McCutcheon	Parc du centenaire
Georges Parthenios	Branches dangereuses

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de question close à 20 h 35.

**10.08 - Période de questions des membres du conseil**

À 20 h 35, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.01 à 15.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA18 14 0317****Proclamation de la journée internationale de la musique le 1<sup>er</sup> octobre 2018**

ATTENDU QUE l'UNESCO célèbre la Journée internationale de la musique le 1<sup>er</sup> octobre;

ATTENDU QUE cette journée a été créée en 1975 par sir Yehudi Menuhin, alors président du Conseil international de la musique et a pour objectifs majeurs de promouvoir la musique parmi tous les membres de la société, de prôner les valeurs de l'UNESCO en matière d'amitié et de paix entre les peuples, de favoriser l'échange d'expériences et l'appréciation mutuelle des différentes approches esthétiques existant dans le monde;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal jouit d'un grand nombre d'organismes qui œuvrent chaque jour pour rendre la musique et ses pouvoirs accessibles aux citoyennes et citoyens;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer le 1<sup>er</sup> octobre 2018, « Journée internationale de la musique » sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

**CA18 14 0318****Proclamation de la journée internationale des personnes âgées le 1<sup>er</sup> octobre 2018**

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné, depuis 1991, le 1<sup>er</sup> octobre journée internationale pour les personnes âgées;

CONSIDÉRANT qu'en désignant une journée spéciale pour les personnes âgées, l'Assemblée reconnaissait leur contribution au développement et attirait l'attention sur un phénomène démographique : le vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que les personnes âgées sont une force vive de nos communautés et plusieurs d'entre elles ont une riche expérience de vie, des compétences, des habiletés et l'envie d'apporter leur contribution

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer le 1<sup>er</sup> octobre 2018, « Journée internationale des personnes âgées » sous le thème Partenaire pour mieux-vivre

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

**CA18 14 0319****Proclamation de la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté le 17 octobre 2018**

CONSIDÉRANT Que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné en 1992, le 17 octobre, Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.

CONSIDÉRANT que cette journée est soulignée à travers le monde par des milliers de villes et villages;

CONSIDÉRANT que le quartier Saint-Michel souligne depuis 1997 cette journée internationale;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de déclarer le 17 octobre 2018 « Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté » sous le thème « S'unir avec les plus exclus pour construire un monde où les droits de l'homme et la dignité seront universellement respectés. »

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

**CA18 14 0320****Proclamation de la journée montréalaise de solidarité à la charte mondiale des femmes pour l'humanité le 17 octobre 2018**

CONSIDÉRANT la Déclaration à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2005, adoptée à l'unanimité lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2005 par sa résolution CM05 0080;

CONSIDÉRANT la création du Conseil des Montréalaises adoptée par le conseil de la ville le 17 mai 2004 par sa résolution CM04 0410;

CONSIDÉRANT la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion adoptée à l'unanimité par le conseil de la ville le 24 mars 2004 par sa résolution CM04 0146;

CONSIDÉRANT les actions et les engagements de la Ville de Montréal et de ses arrondissements pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement est le palier municipal le plus près du quotidien des citoyens et des citoyennes et qu'il entend poursuivre ses efforts pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que les valeurs d'égalité, de justice, de solidarité, de liberté et de paix prônées par la Charte mondiale des femmes pour l'humanité sont partagées par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, un milieu de vie inclusif;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclame la journée du 17 octobre, Journée montréalaise de solidarité à la Charte mondiale des femmes pour l'humanité.

Adopté à l'unanimité.

15.04

---

**CA18 14 0321****Proclamation de la semaine québécoise de réduction des déchets du 20 au 28 octobre 2018**

ATTENDU QUE le Réseau des ressourceries du Québec a créé la Semaine québécoise de réduction des déchets au début des années 2000;

ATTENDU QU'au Québec, 13 millions de tonnes de déchets sont produites annuellement;

ATTENDU QUE la réduction des matières résiduelles est plus que jamais nécessaire, notamment pour la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal s'est dotée d'un Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014;

ATTENDU QUE la SQRD permet aux Québécois et aux Québécoises de s'approprier l'approche des 3RV (Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation/Compostage) et de développer de nouvelles actions en faveur de la réduction et du réemploi.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adhérer à la *Semaine québécoise de réduction des déchets* qui se tiendra du 20 au 28 octobre 2018 et de promouvoir la réduction des matières résiduelles.

Adopté à l'unanimité.

15.05

---

#### **CA18 14 0322**

##### **Proclamation de la semaine des bibliothèques publiques du 20 au 27 octobre 2018**

CONSIDÉRANT que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population, soit INFORMER, ÉDQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de proclamer la semaine du 20 au 27 octobre 2018, *Semaine des bibliothèques publiques*, dans notre arrondissement, sous le thème : « Ensemble, nous sommes les biblios »

Adopté à l'unanimité.

15.06

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie Filato

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA18 14 0323**

**Octroyer un contrat à Remorquage Marco enr., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 48 289,50 \$, taxes incluses, pour la location d'une remorqueuse avec opérateur pour la saison hivernale 2018-2019 - appel d'offres public 18-17040 (5 soumissionnaires).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Remorquage Marco enr., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au montant de 48 289,50 \$, taxes incluses, pour la location d'une remorqueuse avec opérateur, entretien et accessoires pour la saison hivernale 2018-2019 (1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019), conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17040;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1184969017

---

**CA18 14 0324**

**Autoriser le versement d'un soutien financier non récurrent de 20 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, à PME MTL Centre-Est, organisme fiduciaire pour le concours entrepreneurial Espace Saint-Michel 2018.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'autoriser, à même les surplus de l'arrondissement, le versement d'une contribution financière non récurrente de 20 000 \$ à PME MTL Centre-Est, organisme fiduciaire du concours entrepreneurial Espace Saint-Michel 2018;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1187016002

---

**CA18 14 0325**

**Accorder une contribution financière non récurrente de 11 660 \$ à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO) pour le projet Option sauvetage, pour la période du 3 octobre 2018 au 31 juillet 2019, et approuver le projet de convention à cet effet.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'octroyer une contribution financière totale de 11 660 \$ à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO) pour le projet Option sauvetage, pour la période du 3 octobre 2018 au 31 juillet 2019;
2. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement, à signer pour et au nom de la Ville, le projet de convention à cette fin, jointe au présent sommaire décisionnel;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1187644017

**CA18 14 0326**

**Accorder un soutien financier total de 15 879 \$ à l'organisme Centre communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension, pour la période du 29 octobre 2018 au 21 juin 2019, dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et approuver le projet de convention à cet effet. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 15 879 \$ à l'organisme Centre communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension, pour la période indiquée dans le tableau ci-dessous, dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville 2018-2021) :

<b>Organisme</b>	<b>Projet et Période</b>	<b>Montant</b>
Centre communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension (114614)	Expo Jeunesse du 28 novembre 2018 au 26 juin 2019	15 879 \$

2. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour la Ville de Montréal le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1187644019

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CA18 14 0327**

**Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2018, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2018, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1181309009

**CA18 14 0328**

**Autoriser le versement d'une contribution financière de 2 100 \$ à cinq organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2018, comme suit : DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 400 \$ à la Culturelle & Sociale association du Canada; DISTRICT DE VILLERAY : 450 \$ au Centre Lasallien Saint-Michel, 500 \$ à l'Ensemble vocal Musica Viva, 250 \$ à l'Institut F, 500 \$ au Plateforme Myko Score Social, le tout pour diverses activités sociales.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 2 100 \$ à cinq (5) organismes de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2018, comme suit :

**PARC EXTENSION  
MONTANT : 400 \$**

**400 \$** au Culturelle et Sociale association du Canada—pour leur Festival Eid et événement musical.

**VILLERAY  
MONTANT : 1 700 \$**

**450 \$** au Centre Lasallien Saint-Michel—pour la Fête de la rentrée;  
**500 \$** à l'Ensemble vocal Musica Viva—pour leurs diverses activités;  
**250 \$** à l'Institut F—pour un atelier parental autour d'un programme d'éducation à la sexualité;  
**500 \$** au Plateforme Myko Score Social—pour le Souper-événement 2018.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1186251010

---

**CA18 14 0329**

**Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 500 \$ à un organisme de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2018, comme suit : DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 500 \$ à Les Monarques de Montréal, le tout pour diverses activités sociales.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 500 \$ à un organisme de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2018, comme suit :

**SAINT-MICHEL  
MONTANT : 500 \$**

**500 \$** à Les Monarques de Montréal—pour leurs sorties éducatives.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1186251011

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA18 14 0330**

**Édicter, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme RCA08-14005, l'ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 8100, rue Saint-Denis.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme RCA08-14005, l'ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 8100, rue Saint-Denis.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1181385021

---

**CA18 14 0331**

**Édicter, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005), une ordonnance pour la réalisation de murales visibles des rues Villeray et Gounod et de la rue Jean-Talon Est, dans le cadre du Programme de ruelle verte.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005), une ordonnance pour la réalisation de murales visibles des rues Villeray et Gounod et de la rue Jean-Talon Est, dans le cadre du Programme de ruelle verte.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1188069002

---

**CA18 14 0332**

**Édicter, en vertu de l'article 516 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), l'ordonnance autorisant l'installation d'une enseigne publicitaire temporaire de type « bannière » sur le bâtiment situé au 500, boulevard Crémazie Est.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 516 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), l'ordonnance autorisant l'installation d'une enseigne publicitaire temporaire de type « bannière » sur le bâtiment situé au 500, boulevard Crémazie Est, aux conditions suivantes :

- qu'elle soit conforme au plan estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 10 septembre 2018 et déposé en soutien de la présente demande;
- qu'elle soit installée uniquement pour la période du 4 octobre 2018 au 30 avril 2019 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1188053005

---

**CA18 14 0333**

**Donner un avis de motion, présentation et adoption du premier projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant le retrait de la propriété située au 2950, rue Jarry Est (ancienne école Saint-Bernardin-de-Sienne, école des métiers de la construction de Montréal) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant le retrait de la propriété située au 2950, rue Jarry Est (ancienne école Saint-Bernardin-de-Sienne, école des métiers de la construction de Montréal) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement.

**ADOPTION DU PREMIER PROJET**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et visant le retrait de la propriété située au 2950, rue Jarry Est (ancienne école Saint-Bernardin-de-Sienne, École des métiers de la construction de Montréal) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer la date, l'heure et le lieu pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1181010019

---

**CA18 14 0334**

**Donner un avis de motion, présentation et adoption du premier projet de Règlement 01-283-105 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement visant à ajuster certaines normes réglementaires au projet de construction d'une nouvelle école dans la zone 0422.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-105 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement visant à ajuster certaines normes réglementaires au projet de construction d'une nouvelle école dans la zone 0422.

**ADOPTION DU PREMIER PROJET**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-105 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension visant à ajuster certaines normes réglementaires au projet de construction d'une nouvelle école dans la zone 0422;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1181010021

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA18 14 0335**

**Donner un avis de motion, présentation et adoption du premier projet de Règlement RCA06-14001-17 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA06-14001) visant le retrait de la propriété située au 2950, rue Jarry Est (ancienne école Saint-Bernardin-de-Sienne, école des métiers de la construction de Montréal) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement.**

#### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA06-14001-17 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA06-14001) visant le retrait de la propriété située au 2950, rue Jarry Est (ancienne école Saint-Bernardin-de-Sienne, école des métiers de la construction de Montréal) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement.

#### **ADOPTION DU PREMIER PROJET**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RCA06-14001-17 et visant le retrait de la propriété située au 2950, rue Jarry Est (ancienne école Saint-Bernardin-de-Sienne, École des métiers de la construction de Montréal) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1181010026

---

#### **CA18 14 0336**

**Adopter le Règlement RCA06-14001-16 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001) afin d'y ajouter de nouveaux objectifs et critères relatifs aux agrandissements visibles de la voie publique sur le territoire de l'arrondissement et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 septembre 2018.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA06-14001-16 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001) afin d'y ajouter de nouveaux objectifs et critères relatifs aux agrandissements visibles de la voie publique sur le territoire de l'arrondissement a été donné le 4 septembre 2018, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 13 septembre 2018, dûment convoquée par avis paru dans le Devoir, édition du 6 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA06-14001-16 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA06-14001) afin d'y ajouter de nouveaux objectifs et critères relatifs aux agrandissements visibles de la voie publique, et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que ce dossier ne comporte pas de dispositions exigeant qu'il soit soumis au processus de demande d'approbation référendaire;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 13 septembre 2018;
2. d'adopter le Règlement RCA06-14001-16 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA06-14001) afin d'y ajouter de nouveaux objectifs et critères relatifs aux agrandissements visibles de la voie publique sur le territoire de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1185898012

---

#### **CA18 14 0337**

**Adopter le Règlement 01-283-104 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement visant à modifier les cartes règlementaires conformément à la logique du système informatique et à modifier la liste des usages autorisés dans la catégorie d'usages I.3(5).**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du règlement 01-283-104 modifiant le Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension» a été donné le 2 août 2018, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 16 août 2018, dûment convoquée par avis paru dans le Devoir du 6 août 2018;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-104 et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 4 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le Devoir, édition du 7 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter le règlement 01-283-104 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension visant à modifier les cartes règlementaires conformément à la logique du système informatique et à modifier la liste des usages autorisés dans la catégorie d'usages I.3(5)

Adopté à l'unanimité.

40.08 1181010015

---

**CA18 14 0338**

**Adopter le second projet de résolution PP18-14006 à l'effet de permettre l'usage restaurant dans un local du bâtiment situé au 432, rue de Castelnau Est, et ce, malgré les dispositions prévues à l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 13 septembre 2018.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP18-14006 l'effet de permettre l'usage restaurant dans un local du bâtiment situé au 432, rue de Castelnau Est, et ce, malgré les dispositions prévues à l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) a été adopté par le conseil d'arrondissement le 4 septembre 2018 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 13 septembre 2018, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 6 septembre 2018;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 septembre 2018;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions prévues à l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le second projet de résolution PP18-14006 à l'effet de permettre l'usage restaurant dans un local du bâtiment situé au 432, rue de Castelnau Est, aux conditions suivantes :
  - l'aménagement d'un usage « restaurant, traiteur » ne doit pas comprendre un équipement générant des bruits ou des odeurs à l'extérieur du bâtiment, telle une hotte commerciale;
  - la superficie du commerce est limitée à un maximum de 100 mètres carrés;
  - les demandes de permis de transformation et de certificat d'occupation doivent être déposées dans les six (6) mois suivant l'autorisation, à défaut de quoi l'autorisation sera caduque.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1186495017

---

**CA18 14 0339**

**Adopter le second projet de résolution PP18-14008, pour l'implantation de la construction hors toit et des équipements mécaniques à moins de deux fois leur hauteur par rapport aux murs de façades en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) pour la propriété située au 7345, boulevard Saint-Laurent et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 13 septembre 2018.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP18-14008 pour l'implantation de la construction hors toit et des équipements mécaniques à moins de deux fois leur hauteur par rapport aux murs de façades en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) pour la propriété située au 7345, boulevard Saint-Laurent a été adopté par le conseil d'arrondissement le 4 septembre 2018 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 13 septembre 2018, dûment convoquée par avis paru dans le journal 6 septembre 2018;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 septembre 2018;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 22 et 23 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283),

le second projet de résolution PP18-14008 à l'effet d'autoriser la demande d'autorisation pour l'implantation de la construction hors toit et des équipements mécaniques à moins de deux fois leur hauteur par rapport aux murs de façades pour la propriété située au 7345, boulevard Saint-Laurent aux conditions suivantes :

- d'installer un écran aux pourtours des équipements mécaniques qui font face à la rue Molière;
- qu'un rapport, élaborer par un professionnel, nous soit déposé dans le cadre de l'analyse du dossier en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), évaluant la possibilité d'enlever ou de relocaliser l'élément mécanique qui fait face au boulevard Saint-Laurent;
- de recevoir, le cas échéant, une nouvelle proposition d'écran pour l'élément mécanique faisant face au boulevard Saint-Laurent qui sera moins visible de la voie publique et qui s'intégrera davantage avec le bâtiment existant;
- que cette nouvelle proposition fasse l'objet d'analyse lors de l'étude du dossier en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Adopté à l'unanimité.

40.10 1181010022

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA18 14 0340

**Adopter la résolution PP18-14007 relativement à une demande d'autorisation pour la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel de 11 logements sur le lot 3 790 984 situé à l'intersection nord-est des rues Villeray et Cartier, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 13 septembre 2018.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP18-14007 relativement à une demande d'autorisation pour la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel de 11 logements sur le lot 3 790 984 situé à l'intersection nord-est des rues Villeray et Cartier a été adopté par le conseil d'arrondissement le 4 septembre 2018 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003) et ce, malgré les articles 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 13 septembre 2018, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 6 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 2 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que ce dossier n'a pas à être soumis au processus d'approbation référendaire puisqu'il concerne un projet d'habitation de logements sociaux.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 septembre 2018;
2. d'adopter la résolution PP18-14007 à l'effet d'accorder la demande de construction et d'occupation d'un bâtiment résidentiel de 11 logements sur le lot 3 790 984 (intersection nord-est des rues Villeray et Cartier) sans fournir des espaces de stationnements en vertu du Règlement sur le P.P.C.M.O.I. de (RCA04-14003), et ce, malgré les articles 119 et 561 du Règlement de zonage (01-283);

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1181385016

---

**CA18 14 0341**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et de 11 logements sur le lot 3 790 984 du cadastre du Québec situé à l'intersection nord-est des rues Villeray et Cartier.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 11, 12, 15, 20 à 23 préparés par Pivot coopérative d'architecture, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 11 septembre 2018, visant la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et de 11 logements sur le lot 3 790 984 du cadastre du Québec (intersection nord-est des rues Villeray et Cartier).

Adopté à l'unanimité.

40.12 1181385017

---

**CA18 14 0342**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'ajout d'un revêtement extérieur et l'installation d'enseignes au Centre de tennis du parc Jarry situé au 285, rue Gary Carter.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/6 à 6/6 préparés par enseignes Pattison, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 11 septembre 2018, visant l'ajout d'un revêtement extérieur et l'installation d'enseignes au Centre de tennis du parc Jarry situé au 285, rue Gary Carter.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1181385018

---

**CA18 14 0343**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'installation de grilles de ventilation en façade du bâtiment situé au 8383, 14<sup>e</sup> Avenue.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/1, A-200 et A-301 préparés par Parizeau Pawulski architectes, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la

Direction du développement du territoire en date du 11 septembre 2018, visant l'installation de grilles de ventilation en façade du bâtiment situé au 8383, 14<sup>e</sup> Avenue.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1181385019

---

**CA18 14 0344**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la réfection des façades ainsi que le plan d'installation d'une enseigne pour le bâtiment situé aux 2605-2611, rue Bélanger.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A-001 et A-301 préparés par Lessard + Paré architectes, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 11 septembre 2018, visant la réfection des façades ainsi que l'installation d'une enseigne pour le bâtiment situé aux 2605-2611, rue Bélanger.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1181385020

---

À 20 h 45, la mairesse de l'arrondissement demande, appuyée du conseiller Sylvain Ouellet, de suspendre la séance afin de discuter du dossier 50.01 avec les autres conseillers.

À 20 h 50, les conseillers reprennent leur siège, et il est convenu de retirer l'article 50.01 de l'ordre du jour.

---

**CA18 14 0345**

**Autoriser la réembauche de monsieur Michel Jobin à titre de directeur des travaux publics à l'arrondissement (emploi no 103490), pour la période du 29 décembre 2018 au 28 juin 2019.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de retirer cet article de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1181309011

---

**Levée de la séance**

À 20 h 50, la séance est levée.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Giuliana FUMAGALLI  
Mairesse d'arrondissement

---

Danielle LAMARRE TRIGNAC  
Chef de division Relations avec les  
citoyens / communications et greffe et  
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Giuliana FUMAGALLI  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 novembre 2018.